



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 07 octobre 2021

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Présent : Francis BERNAVILLE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- *Suivi FMI
- *Feuilles de matchs manquantes
- *Horaires Spéciaux
- *Reports/Modifications d'horaires – Terrains
- *Suspension de terrain
- *Forfaits Généraux/Engagements

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 1 – 2 – 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat Seniors D1, D2, D3 et D4 de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT U18 / U16 / U14 DEPARTEMENTAL 1 – 2 – 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat U18 , U16 et U14 D1, D2, D3 et D4 de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT CDM / VETERANS DEPARTEMENTAL 1 - 2 – 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat CDM et VETERANS D1, D2, D3 et D4, de l'avis de la CDTIS sur

les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 23795141 Le Mee 11 – Ponthierry 11 Coupe 77 Vétérans du 19/09/2021

La Commission, suite au courriel du club de LE MEE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de LE MEE a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 4-4 (Tab 4/5 victoire de PONTIERRY)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande une 2^{ème} fois au club de PONTIERRY de transmettre les renseignements suivants :

- Confirmation du score de la rencontre
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc

La Commission, regrettant fortement que le club de Ponthierry n'ait pas transmis les éléments demandés entérine le score communiqué par Le Mée : Victoire de Ponthierry qualifié pour le tour suivant

Match 23796258 Ozouer 11 – Briard 11 Coupe 77 Vétérans du 19/09/2021

La Commission, suite au courriel de M. Nuno MATIAS, du club d'OZOUER LE VOULGIS informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de BRIARD a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre, (3-6) en faveur de BRIARD SC
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

Considérant que le club d'OZOUER LE VOULGIS a transmis les éléments suivants, Score 3-6 en faveur de BRIARD SC .

La Commission valide le score en faveur de BRIARD SC (3-6)

En complément la Commission demande une 2^{ème} fois au club d'OZOUER LE VOULGIS de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées

- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...
- **La Commission, regrettant fortement que le club de OZOUER LE VOULGIS n'ait pas transmis les éléments demandés entérine le score transmis par les 2 clubs**

Match 23795141 Pommeuse 1 – Pontault UMS U16 D3C du 26/09/2021

La Commission, suite au courriel du club de POMMEUSE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de POMMEUSE a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 7-5 (victoire de POMMEUSE)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club de PONTAULT UMS de transmettre les renseignements suivants :

- Confirmation du score de la rencontre
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Absence de réserves avant match, observations après match etc

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23661875	03/10/21	VET.	D1	LIEUSAIN 11	BAGNEAUX NEM. 11
23735365	03/10/21	U16	D3C	NOISIEL FA 1	TORCY 4
23661315	02/10/2021	U14	D3B	VAL DE France 2	GRETZ TOURNAN 2
23737170	02/10/2021	U14	D4A	COURTRY 2	COULOMMIERS 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23701330	26/09/21	+45	G	ST GERMAIN 21	AVONNAISE 21
23669865	26/09/21	U16	D1	CHAMPS 2	MITRY M. 1
<i>Merci au club de Champs de faire parvenir dès que possible l'original de la Feuille de match, la qualité de la copie n'étant pas utilisable</i>					
23661220	25/09/21	U14	D3A	MAGNY 1	CHAMPS 3
23661224	25/09/21	U14	D3A	CHELLES 2	GOELLY/MITRY 2
23737452	25/09/21	U14	D4D	BRESMONT FC 1	HERICY 1
23835900	29/09/21	U16	CP COMITE	VAIRES 2	DAMMARTIN 2

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23795860	18/09/2021	U14	CP COMITE	VILLEPARISIS 2	GRETZ T. 2
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (0 but) au club recevant VILLEPARISIS 2 et d'en attribuer le gain (0 but) du match au club visiteur GRETZ T. 2					
23835831	19/09/2021	U16	CP 77	BREUILLOISE 1	CLAYE S. 2
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (0 but) au club recevant BREUILLOISE 1 et d'en attribuer le gain (0 but) du match au club visiteur CLAYE SOUILLY 2					

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

BOIS LE ROI (500728)

*U18 (1) D3 – **13heures 00** ~~13 heures 30~~ été comme en hiver (stade Langenargen à Bois le Roi) accordé

CHAMPS FC(580483)

*SENIORS (1) D3 – **15 heures 00** ~~14 heures 00~~ été comme en hiver (stade Fontaine aux Coulombs à Champs) accordé

CHELLES (500264)

*16 (1) D2 – **12 heures 00** ~~14 heures 00~~ été comme en hiver (stade J.Marquay à Chelles) accordé

GATINAIS VL (551819)

*18 (1) D2 – **12 heures 30** ~~13 heures 00~~ été comme en hiver (stade D.Rodigheiro à Souppes s/ Loing) accordé

MEAUX ADOM (538790)

*U16 (1) D2 – **12 heures 00** ~~13 heures 00~~ été comme en hiver (stade du Respect à Meaux)

*VETERANS (11) D4- **9 heures 30** ~~10 heures 00~~ été comme en hiver (stade du Respect à Meaux) accordé

MORET-VEVEUX (541364)

*16 (1) D2 – **12 heures 00** ~~13heures 00~~ été comme en hiver (stade Marquis du Roy à Moret s/ Loing) accordé

OTHIS (528460)

*Seniors (2) D3 – **15 heures 00** ~~15 heures 30~~ été comme en hiver (stade Y.Delpierre à Othis) accordé

*16 (1) D3 – **12 heures 00** ~~12 heures 30~~ été comme en hiver (stade Y.Delpierre à Othis) accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS

Dossier transmis par la Commission Statuts et Règlements

Extrait PV Réunion du 28/09/2021

« ...Match n°23795127 Cosmo 11 – Val de l'Yerres 11 Vétérans Coupe 77 du 19/09/2021

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Match arrêté suite au malaise cardiaque d'un joueur de Val de L'Yerres.

La Commission après en avoir délibéré

Considérant que le match a été arrêté par l'arbitre bénévole suite à l'intervention des pompiers, et l'évacuation du joueur par hélicoptère et que de ce fait la rencontre n'a pas été à son terme.

La Commission dit, Match à rejouer et transmet le dossier à la COC.... »

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.

Décide de planifier la rencontre au 17/10/2021

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 9 et 10 octobre 2021

Match 23700577 Vaux Rochette 5 – N.U.S.O. Foot 5 CDM D2C du 10/10/2021

Demande de modification de date par courriel du club de **N.U.S.O.** pour disputer la rencontre du 10/10/2021 à une date ultérieure.

***Pas de date de repli**

Demande refusée par le club de VAUX ROCHETTE

Match 23661231 Val d'Europe 2 – Magny 1 U14 D3A du 09/10/2021

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre le 27/11/2021 au lieu du 09/10/2021

La Commission,

Considérant que les 2 équipes participent le 17/10/2021, au Tour 2 de la Coupe U14 (77 pour Magny 1 et Comité pour Val d'Europe 2) et sont susceptibles de se qualifier pour le tour suivant prévu le 27/11/2021.

Demande refusée par la Commission

Match 23670395 Savigny 1 – Lognes 1 U16 D2B du 10/10/2021

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 09/10/2021 à 17h00 au lieu du 10/10/2021 à 13h00

Demande refusée par le club de LOGNES

Match 23653585 Avon 1 – Villeparisis 2 Seniors D1 du 10/10/2021

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 09/10/2021 à 19h00 au lieu du 10/10/2021 à 15h30

Demande refusée par le club d'AVON

Match 23655279 Bois le Roi 1 – Champenois 1 Seniors D3E du 10/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

***Accord de la Commission**

Match 24035237 Bois le Roi 1 – Mormant FC 1 U18 D3B du 10/10/2021

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 13h30

***Accord de la Commission**

Match 23737176 Claye Souilly3 – St Pathus2 U14 D4 A du 9/10/2021

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16h00

*** En attente accord du club de St Pathus**

Match 23670301 Dammartin CS 1 – St Pathus 1 U16 D2A du 10/10/2021

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 13h00

*** En attente accord du club de St Pathus**

Match 23670755 Ponthierry 1 – Longueville/Provins 1 U18 D2C du 10/10/2021

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE** pour disputer la rencontre le 31/10/2021 au lieu de 10/10/2021

Demande refusée par le club de PONTIERRY

Week-end du 16 et 17 octobre 2021

La Commission, Considérant l'organisation des rencontres de Coupe de France, Coupe Gambardella et Coupe de Paris (horaire 14h30) du 17 octobre 2021,

Décide de programmer le coup d'envoi des rencontres de Coupe 77 U18 et Coupe 77 et Comité U16 du 17 octobre 2021 à 12h30.

Week-end du 23 et 24 octobre 2021

Match 23706099 Servon 6 – Maisoncelles 5 CDM D2B du 24/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 11h15

Demande refusée par le club de SERVON

Match 23735777 Chatelet 1 – Champenois 1 U16 D3F du 24/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHATELET** pour disputer la rencontre à 12h45 au lieu de 13h30

En attente accord du club de CHAMPENOIS

Week-end du 04 et 05 décembre 2021

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Club de THORIGNY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... **Match 21480975**

Courty 1 – Thorigny 1

Seniors D2B du 08/12/2019

La Commission, /

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

- **d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 10/10/2021 : Thorigny 1 – Pays Crécois 2 Seniors D2A

La Commission, suite au courriel du club de THORIGNY, Considérant que le club de Nanteuil, après accord de la municipalité et du club de LAGNY a obtenu le prêt des installations de Lagny s/ Marne.

La rencontre Thorigny 1 – Pays Crécois 2 Seniors D2A, aura donc lieu à 15h00 au stade Champ Tortu à Lagny s/ Marne

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 21/11/2021 : Thorigny 1 – Chelles 2 Seniors D2A

Du 28/11/2021 : Thorigny 1 – Mitry Mory 2 Seniors D2A

***Du 12/12/2021 : Thorigny 1 – Meaux CS Academy 3 Seniors D2A**

Club d'Othis :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 22142227

Othis 2 – Quincy 2

Seniors Coupe Comité du 17/11/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 21/11/2021 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A

Du 12/12/2021: Othis 2 – Brie FC 1, Seniors D3A

Club de Nanteuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Nanteuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 10/10/2021 : Nanteuil 2 – Pontault Portugais 2 Seniors D3C

La Commission, suite au courriel du club de NANTEUIL,

Considérant que le club de Nanteuil, après accord du club de VILLENOY a obtenu le prêt des installations de Villenoy.

La rencontre Nanteuil 2 – Pontault Portugais 2 Seniors D3C, aura donc lieu à 15h00 au stade Municipal à Villenoy,

Club de Cosmo/Mareuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 24/10/2021 : Match Cosmo 2 – Dammarie City 1 Seniors D4C

Club de LESIGNY :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,

« ... Match 22525352

Lesigny 1 – Champs 1

Seniors D2B du 04/10/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide de sanctionner :

(.../...)

- l'équipe Seniors 1 du club de Lesigny de deux (2) matchs de suspension de terrain dont un (1) match ferme et un (1) match avec sursis, pour envahissement de terrain par les supporters et bagarre générale

(.../...) ... »

La Commission informe le club de LESIGNY que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

Du 10/10/2021 : Match Lesigny 1 – Senart Moissy 3 Seniors D2B

La Commission, suite au courriel du club de LESIGNY,

Considérant que le club de Lesigny, après accord du District 77 a obtenu le prêt des installations du District à Montry.

La rencontre Lesigny 1 – Senart Moissy 3 Seniors D2B, aura donc lieu à 15h00 au stade du District à Montry,

Club de CHAMPS AS :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,

« ... Match 22525352

Lesigny 1 – Champs 1

Seniors D2B du 04/10/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide de sanctionner :

(.../...)

- l'équipe Seniors 1 du club de Champs d'un match de suspension ferme de terrain pour acte de brutalité d'un supporter vis-à-vis d'un officiel

(.../...) ... »

La Commission informe le club de CHAMPS que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

Du 28/11/2021 : Match Champs 1 – Roissy 2 Seniors D2B

Club de BOISSISE PRINGY:

Commission Régionale de Discipline du 29/09/2021

« ... Match 23766240 Boissise Pringy – Igny A.F.C. 1 Coupe de France du 05/09/2021 (2^e tour)
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de d'UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de BOISSISE PRINGY US. Le terrain de repli doit être un terrain neutre situé en dehors des villes de BOISSISE LE ROI et PRINGY, ... »

La Commission informe le club de Boissise que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 28/11/2021 : Boissise Pringy 1 – Savigny 1 Seniors D2C

ENGAGEMENTS

*CHAMPS AS 3	U16 D3	B
*DAMMARTIN 2	U14 D4	B

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

CLAYE SOUILLY 12
OTHIS 2

VETERANS D3A
U14 D4B

FORFAITS GENERAUX suite à 3 FORFAITS

NANGIS 1
MONTEREAU 11

U14 D2C
VETERANS D4C